067-200094332-20210510-0000001527-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 11/05/2021 Retour Préfecture : 11/05/2021 Date de publication: 17/05/2021



Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-5-14-1 Séance du lundi 10 mai 2021

PROLONGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ D'UNE SUBVENTION ATTRIBUÉE **AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE (FST)**

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel HABIG Michel donne procuration à MULLER Betty HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy PFERSDORFF Françoise donne procuration à MATT Nicolas VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

ABSENTES:

BUFFET Françoise
JUNG Martine

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2°janvier°2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CD-2016-4-5-2 du 14 octobre 2016, relative à la création du Fonds Cantonal d'Investissement et à l'adoption de son règlement,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin n°CP-2017-11-5-2 du 8 décembre 2017 modifiant, à partir du 1er janvier 2018, le Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) en Fonds de Solidarité Territoriale (FST),
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin n° CP-2019-4-5-3 du 5 avril 2019 relative au Fonds de solidarité territoriale (FST) 3ème programmation 2019,
- VU la demande du porteur de projet en date du 18 mars 2021,
- VU l'avis favorable de la Commission territoriale de l'Agglomération de Mulhouse réunie le 21 avril 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

 Prolonge jusqu'au 12 avril 2022, conformément à la demande de l'Association départementale des Restaurants du Cœur en date du 18 mars 2021, le délai de validité de l'aide départementale de 5 000 € accordée à cette association pour la rénovation des locaux mulhousiens, au titre du Fonds de solidarité territoriale.

Le Président

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité